

## **Convention d'objectifs**

### **Ville de Pontault-Combault / Association « Paroles de Femmes, le Relais »**

#### **Entre**

La Ville de Pontault-Combault, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville – 107, avenue de la République – 77340 Pontault-Combault, représentée par Monsieur Gilles Bord, agissant en exécution de la délibération n°2026-XX-XX du conseil municipal du 11 mai 2026, d'une part,

#### **Et**

L'association « Paroles de Femmes, le Relais », dont le siège social est situé 27, rue de l'étang, 77240 VERT-SAINT-DENIS représentée par sa Directrice Générale, Cyrille Dôme, d'autre part,

#### **Exposé**

Le vendredi 05 juin 2026, la ville de Pontault-Combault organise la 13<sup>e</sup> édition de La Pontelloise, une course solidaire en faveur des droits des femmes.

La Pontelloise est un projet qui permet d'engager une démarche de solidarité des habitants envers les femmes. Cet événement renforce l'engagement de la ville, depuis plusieurs années, en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La ville de Pontault-Combault a souhaité poursuivre son action aux côtés de l'association « Paroles de Femmes, le Relais», association locale spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences de notre territoire.

À Pontault-Combault, l'un des axes prioritaires choisi pour lutter contre les violences faites aux femmes est la prévention par l'éducation et la sensibilisation des jeunes. Ces enjeux s'inscrivent pleinement dans les orientations du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville, déclinées dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

En conséquence, la ville de Pontault-Combault décide de soutenir l'association « Paroles de Femmes, le Relais » pour réaliser des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes.

La présente convention a pour objet d'en définir les modalités.

#### **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

##### **Article I – Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de partenariat entre la ville de Pontault-Combault et l'association « Paroles de Femmes, le Relais » dans le cadre du partenariat qui les unit.

##### **Article II – Engagements de la ville**

Le montant des inscriptions à la course a été fixé à 10 € par participant. La ville de Pontault-Combault s'engage à reverser, par mandat administratif une fois la convention signée et notifiée par les deux parties, au plus tard en août 2026, 50% du montant des inscriptions à la course « La Pontelloise » à l'association « Paroles de Femmes, le Relais ». L'association fournira à cet effet un RIB.

### **Article III – Engagements de l’association « Paroles de Femmes, le Relais » et exécution de la convention**

L’association « Paroles de Femmes, le Relais » s’engage à mettre en place des actions de sensibilisation auprès du public sur le territoire de Pontault-Combault.

Les dates, lieux et modalités d’intervention seront définis entre la ville de Pontault-Combault et l’association « Paroles de Femmes, le Relais ».

### **Articles IV – Litiges**

A défaut d’accord amiable entre les parties, les litiges susceptibles de naître à l’occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif compétent.

### **Article V – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d’exécution de la présente convention, définie d’un commun d’accord entre les parties, fera l’objet d’un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l’article I.

### **Article VI - Résiliation**

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties à l’expiration d’un délai de deux mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Pontault-Combault, en deux exemplaires originaux, le

La Ville de Pontault-Combault

L’association  
« Paroles de Femmes, le Relais»

Le Maire  
Gilles Bord

La Directrice Générale  
Cyrille Dôme